

# Table des matières

<b>De quelques éléments clés pour comprendre le paysage institutionnel de l'enseignement en Communauté française</b>	7
Bénédicte BEAUDUIN	
I. Quelques moments clés de la structuration historique de notre enseignement	8
II. La structure institutionnelle actuelle de l'enseignement	10
III. Caractéristiques juridiques des écoles selon leur réseau d'appartenance	11
IV. Les principaux textes législatifs organisant l'enseignement en FW-B	13
V. Quelles perspectives d'avenir?	14
<b>Régler le port de signes convictionnels par les élèves dans l'enseignement obligatoire en Communauté française</b>	15
Emmanuel GOURDIN et Cécile JADOT	
Introduction générale	15
I. L'école, l'élève et les valeurs	16
A. L'école et ses valeurs fondatrices	16
B. L'élève et ses convictions	18
II. L'école et les signes convictionnels	23
A. La liberté convictionnelle et l'absence de discrimination sur la base des convictions	24
B. L'instrument juridique de l'interdiction ou de la régulation	25
C. Les objectifs de l'interdiction	27
1. L'objectif de neutralité	27
2. L'objectif de protection des droits d'autrui et de lutte contre le prosélytisme	32
3. Les autres objectifs	35
Conclusion	37

<b>Le droit social de l'enseignement : de l'engagement à la fin des fonctions</b>	39
Laurence RASE	
I. Les principaux textes applicables	39
II. Les trois réseaux d'enseignement en Communauté française	41
III. Une hypothèse particulière : l'engagement d'un membre du personnel sur fonds propres du pouvoir organisateur	42
IV. Le principe d'égalité et de non-discrimination	42
V. La nature de la relation de travail entre les parties	43
VI. Le pouvoir organisateur-employeur	45
VII. Les conditions à remplir pour être engagé à titre temporaire	45
VIII. Le processus de « recrutement » – Première désignation	46
IX. L'engagement temporaire ou la désignation temporaire	48
X. La durée de l'engagement	49
XI. La priorité à la désignation	50
A. Le système de priorité	50
B. L'ancienneté	51
C. L'acquisition de la priorité	51
D. Obligation de redésignation	52
E. Obligation dans le chef des pouvoirs organisateurs et des membres du personnel – Les opérations statutaires	53
F. La priorité réseau	53
XII. La stabilité d'emploi : la nomination	54
XIII. L'engagement à titre définitif	54
XIV. Carrière dans l'enseignement	55
XV. La fin de la relation de travail	55
A. La rupture du contrat par consentement mutuel	56
B. La démission du membre du personnel	56
C. La fin d'office de la relation de travail	57
1. Pour les temporaires	57
2. Pour les temporaires et les définitifs	57
3. Pour les définitifs	58
D. Le licenciement des temporaires	58
1. Le licenciement pour faute grave	58
2. Le licenciement moyennant préavis	60
3. Les conséquences du licenciement	62

E. Une fin de carrière plus heureuse : la mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite et l'admission à la pension de retraite	63
XVI. Les recours – Contestations – Actions	63
Conclusion	65
<b>Le régime disciplinaire des membres du personnel de l'enseignement : principes essentiels et petit florilège de jurisprudence des chambres de recours</b>	67
Nathalie DASNOY-SUMELL	
Introduction : le droit disciplinaire dans l'enseignement, une pluralité de statuts, un enchevêtrement de réglementations desquelles émergent des règles communes	67
I. Mise en contexte du régime disciplinaire des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné	69
A. Un régime disciplinaire actif et un dispositif procédurier renforcé	69
B. Champ d'application <i>ratione personae</i> du décret du 1 <sup>er</sup> février 1993	69
C. Statut et/ou contrat : une relation contractuelle de droit privé	70
II. Les grands principes du droit disciplinaire	71
A. La faute et la charge de la preuve	71
B. Les droits de la défense	71
C. Agir dans un délai raisonnable	72
D. Prendre une sanction en toute impartialité	72
E. Une sanction proportionnelle	72
F. Une sanction motivée	73
III. Quelles sanctions ?	73
A. Choix de la mesure disciplinaire	73
B. Descriptif des sanctions	74
1. Le rappel à l'ordre et le blâme	74
2. La retenue sur traitement	75
3. La suspension par mesure disciplinaire	75
4. La mise en disponibilité par mesure disciplinaire	75
5. La rétrogradation disciplinaire	75
6. La démission disciplinaire	75
7. Le licenciement pour faute grave	76

IV.	Les étapes de la procédure	76
	A. Le dossier disciplinaire et sa communication : un préalable indispensable	76
	B. La convocation à l'audition	77
	C. L'audition	78
	D. La proposition de sanction	78
	E. Droit de recours du membre du personnel	79
	1. Délai et forme du recours	79
	2. Composition de la chambre de recours	79
	3. Rôle de la chambre de recours	80
	4. Procédure devant la chambre de recours	81
	F. Notification de la décision définitive par le pouvoir organisateur après réception de l'avis de la chambre de recours	81
	G. Recours du membre du personnel devant le tribunal du travail	82
	H. Prise d'effet de la sanction proposée	82
V.	La suspension préventive : une mesure administrative	82
VI.	Petit florilège de jurisprudence des chambres de recours	83
	A. L'affaire du corbeau	83
	B. La liberté d'expression des membres du personnel de l'enseignement et ses limites	84
	C. La liberté d'expression sur le lieu de travail ne peut justifier une attitude permanente d'insubordination !	87
	D. Faits de mœurs et manipulation de cotes d'examen	89
	E. Insubordination caractérisée, non-respect des règles liées au statut de chef d'établissement, manque de loyauté, probité, transparence à l'égard de l'établissement	90
	F. De la faute de gestion aux détournements de fonds ou malversations financières	92
	G. Manquements pédagogiques ou insuffisances professionnelles	94
	1. Avis rendu le 28 novembre 2011 par la chambre de recours de l'enseignement secondaire libre confessionnel	96
	2. Avis rendu le 8 octobre 2013 par la chambre de recours de l'enseignement secondaire libre confessionnel	97
	Conclusion	98

<b>L'exclusion définitive d'un élève</b>	101
Sandrine LAMBERT	
I. Les faits pouvant donner lieu à exclusion définitive	102
A. Les faits incriminés	102
B. Les principes applicables	104
1. Pouvoir d'appréciation	104
2. Précision des faits – <i>Non bis in idem</i>	104
3. Faits personnels à l'élève – En lien avec l'établissement scolaire	105
4. Éléments de preuve	106
II. Les étapes de la procédure	106
A. La convocation	107
B. L'audition	108
C. Les droits de la défense et la communication des pièces	109
D. L'avis du conseil de classe ou de l'équipe pédagogique	109
E. La prise de décision	110
1. Le pouvoir d'appréciation	111
2. La motivation	111
3. La proportionnalité	111
III. Les modalités d'encadrement de l'élève exclu	112
IV. Les recours	113
A. Les recours internes	113
1. Le recours interne vis-à-vis du pouvoir organisateur	113
2. Le recours vis-à-vis du ministre	115
B. Les recours externes	116
1. Le Conseil d'État	116
2. Les cours et tribunaux de l'Ordre judiciaire	117
V. L'écartement provisoire	117
VI. La procédure de non-réinscription	118

<b>Le revenu d'intégration de l'étudiant</b>	121
Jean-François DASCOTTE	
Introduction	121
I. L'obligation de la disposition au travail et ses dérogations (art. 3, 5°, de la loi du 26 mai 2002)	124
A. L'obligation de principe	124
B. Les dérogations à l'obligation de principe	128
1. Le régime légal de dérogation spécifique pour les moins de 25 ans	129
2. Le régime de dérogation « résiduaire »	144
II. L'absence de ressources suffisantes (art. 3, 4°, de la loi du 26 mai 2002)	148
A. Les ressources de l'étudiant lui-même	148
B. Les ressources des cohabitants de l'étudiant	152
<b>L'élève au sein de sa famille : quand le droit familial s'invite à l'école</b>	155
Élise GHEUR	
I. La famille : un lieu de protection à protéger	157
A. Le droit au respect de sa vie privée et familiale	157
B. La protection du mineur	158
C. Protection de la fratrie	159
D. Conflit entre droits fondamentaux des mineurs et exercice de l'autorité parentale	159
II. L'autorité parentale	160
A. Définition de l'autorité parentale	160
B. Les titulaires de l'autorité parentale	160
1. Les parents	161
2. Le tuteur	161
3. Le tuteur <i>ad hoc</i>	161
4. Le cas particulier des accueillants familiaux	162
5. <i>A contrario</i> , les autres membres de la famille ou accueillants de fait	163
C. L'exercice de l'autorité parentale	163
1. L'évidence : un seul titulaire de l'autorité parentale	163

2.	La règle : l'autorité parentale conjointe	163
3.	Les exceptions : les aménagements judiciaires	164
III.	L'exercice de l'autorité parentale, les tiers et l'école	166
A.	La présomption d'accord à l'égard des tiers de bonne foi	166
1.	La bonne foi	166
2.	L'opposition de l'autre parent exprimée ou déduite des circonstances	166
B.	Accès aux documents scolaires et aux informations	167
C.	Décisions particulières en lien avec l'école	168
1.	Inscription	168
2.	Voyages scolaires	169
3.	Frais scolaires	170
D.	Les décisions judiciaires ayant un impact sur la scolarité de l'enfant	170
1.	Les décisions judiciaires...	171
2.	... exécutoires	171
IV.	L'hébergement	172
A.	Les modalités d'hébergement en cas de séparation	172
B.	La reprise de l'enfant à l'école par un parent	173
C.	La reprise de l'enfant à l'école par un huissier	174
D.	Les intrusions d'un parent ou d'un tiers	175
V.	L'école est-elle un témoin du bien-être ou du mal-être de l'enfant ?	175
A.	Les enquêtes de police	175
B.	Les attestations	176
C.	Mineurs en danger	177
	Conclusion	178
 <b>Les aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques</b>		181
Paul-André LEBLANC et Véronique NOËL		
I.	Le contexte historique : de 1819 à nos jours	181
II.	Le décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques du 7 décembre 2017	182
A.	Introduction	182
	ANTHEMIS	227

B.	Objectif et enjeux de ce décret	182
C.	Quelques définitions	183
D.	Principe et condition de diagnostic	184
E.	Les différents types d'aménagement raisonnable	185
F.	Raisonnable ou déraisonnable ?	186
G.	Quelques points d'attention	187
H.	Les projets et règlements	192
I.	Le protocole et dispositif de différenciation	192
J.	<i>Quid</i> en cas de litige ?	192
	1. Le respect des référentiels	193
	2. Aménagements raisonnables sur fond de conflit entre l'école et une de ses enseignantes	194
	3. La question du PC personnel	195
	4. La question de la liberté pédagogique	196
K.	Qu'en est-il des aménagements raisonnables en lien avec la santé ?	197
III.	De l'intégration vers les pôles territoriaux	198
	A. Définition d'intégration	198
	B. Les chiffres : une augmentation exponentielle !	199
	C. Que dit le Pacte pour un enseignement d'excellence ?	200
	D. Mais qu'est-ce qu'un pôle territorial ?	201
IV.	L'orientation vers l'enseignement spécialisé	203
	A. Principe général	203
	B. Le point sur les classes à visée inclusive	203
	Conclusion	205
	<b>Le RGPD dans les écoles</b>	207
	Érik DUSART	
I.	Genèse	207
II.	Accueil mitigé	208
III.	Phase d'adaptation	209
IV.	Face à ses obligations	209
	A. Respecter les principes du RGPD	210
	B. Engager un DPO	213
V.	Les risques pour les données à caractère personnel	214



---

VI. Risques pour les établissements	215
A. Risque opérationnel	215
B. Risque de réputation	215
C. Risque financier	215
D. Risque réglementaire	216
VII. Décisions de l'APD vis-à-vis des écoles	216
A. Objet: plainte pour utilisation de SmartSchool pour la réalisation d'une enquête « bien-être » auprès d'élèves mineurs sans le consentement des parents	216
B. Objet: envoi par une école d'un e-mail global dans lequel tous les destinataires sont visibles	217
C. Objet: utilisation de données à caractère personnel par une école dans le cadre d'une publicité relative au choix d'une école	218
D. Plainte relative à la communication de la qualité d'enseignant gréviste par un établissement scolaire lors de l'organisation d'une réunion de parents d'élèves	218
E. Plainte à l'encontre d'une école secondaire communale en raison de la publication de rapports disciplinaires, d'une part, et d'une enquête auprès des élèves, d'autre part	219
VIII. Opportunité pédagogique	219